

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 041/2025

Objet : Convention avec la Mairie de Vailly sur Sauldre pour la bibliothèque

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Il s'agit de renouveler la convention conclue avec la mairie de Vailly sur Sauldre pour la mise à disposition du local au sein du LEGTA ayant usage de bibliothèque municipale.

Il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 ans avec une redevance d'occupation de 1 500€/an.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE le renouvellement de la convention avec la commune de Vailly sur Sauldre pour l'occupation des locaux du LEGTA à usage de bibliothèque.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

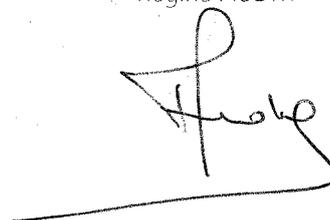
Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD

Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 042/2025

Objet : Convention avec le SMICTREM pour les locaux de Boulleret

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,
M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme MATELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle
M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale
M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler la convention conclue avec le SMCITREM pour l'utilisation des locaux de la CDC situés à Boulleret. La redevance fixée est de 1 500 €/an. Il est proposé de renouveler la convention pour 3 ans.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE le renouvellement de la convention d'occupation avec le SMICTREM pour les locaux de la CDC situés à Boulleret.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

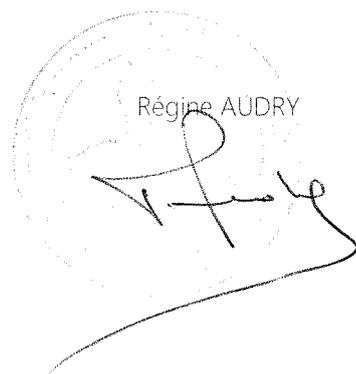
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 043/2025

Objet: Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,
M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain
Mme BÉGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle
M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale
M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu le décret n° 2017-715 du 2 mai 2017 ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'à la suite de la réussite d'un examen profession par la voie de l'avancement de grade, un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe doit être créé

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à avancement de grade.
- IMPUTE la dépense au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

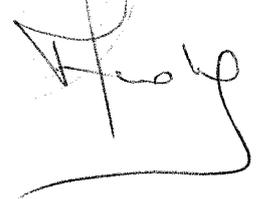
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 044/2025

Objet: Convention relative à l'autorisation des maitres-nageurs sauveteurs à dispenser des cours de natation individuels et collectifs sur la piscine intercommunale de Saint-Satur

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,
M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle
M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale
M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Afin de clarifier l'utilisation des locaux de la piscine intercommunale par les maitres-nageurs pour dispenser des cours de natation et d'aqua gym, il est proposé la mise en place d'une convention avec les MNS.

Cette convention permettra d'autoriser l'accès aux locaux des MNS en dehors des horaires d'ouverture pour dispenser les cours en tant qu'activité accessoire à leur activité principale. A ce jour, il n'existait pas de convention

entre la collectivité et les MNS. Il s'agit donc en premier lieu de régulariser ce lien. Il est aussi proposé de demander une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 1 000 €/mois.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de Saint-Satur auprès des MNS pour l'enseignement de la natation et des cours collectifs.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de Saint-Satur avec les maitres-nageurs pour la dispense des cours de natation individuels et collectifs.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04 /07/2025

La secrétaire de séance

Brigitte CHOTARD



La Présidente de séance

Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 045/2025

Objet : Convention avec la SPL les 1000 lieux du Berry pour l'accès à la piscine intercommunale de Saint-Satur

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUKAK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,
M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme MATELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle
M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale
M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Une convention a été établie avec la SPL 1000 lieux du Berry pour gérer l'accès à la piscine intercommunale de Saint-Satur chaque été. La SPL verse un forfait annuel à la CDC pour permettre aux campeurs d'avoir un accès automatique à la piscine. Un système de bracelets de couleur a été instauré pour permettre de distinguer et comptabiliser les clients du camping. Le

forfait des années précédentes avait été fixé à 1 900€. Il a été revalorisé pour la saison 2024 à 2 500€.

Pour 2025, le forfait a été revalorisé à 3 500 €. En 2024, 2 218 clients du camping ont fréquenté la piscine.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la SPL les 1 000 lieux du Berry pour l'accès à la piscine intercommunale des clients du camping de Saint-Satur.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la SPL les 1 000 lieux du Berry pour l'accès à la piscine intercommunale des clients du camping de Saint-Satur.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

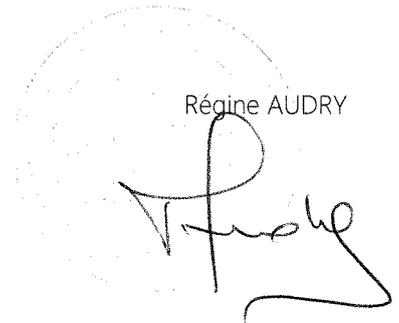
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 046/2025

Objet : Attribution d'une aide TPE (2 860 €) pour la EI FENIOUX Jean-Michel pour l'achat de matériel professionnel

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPAK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,
 Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,
 Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
 Vu la délibération n° 2018 045 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
 Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
 Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
 Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
 Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité,
 Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Monsieur FENIOUX a créé son entreprise de création et d'entretien d'espaces verts en juillet 2024 et a débuté son activité en septembre 2024. Son ancien poste de vendeur au Domaine Bourgeois (pendant 15 ans) lui a permis de faciliter ses débuts dans l'activité et de se constituer un réseau. Il a encore plusieurs devis en cours et son planning continu de se remplir jusqu'en fin d'année 2025. Mr FENIOUX doit faire un point comptable prochainement afin de discuter des possibilités pour une embauche pour répondre à la demande. Une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (26/05/2025) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide. Il a débuté avec son propre matériel, proposant la tonte, la taille de haie, la création d'espaces verts... Aujourd'hui, pour gagner en confort et en temps, il souhaite acquérir du nouveau matériel.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Matériels professionnels	9 600 €	Auto-financement	7 600 €
		Financements publics (préciser)	
		Initiative cher	2 000 €
Trésorerie	2 860	Aide TPE	2 860 €
Total dépenses	12 460 €	Total ressources	12 460 €

La EI FENIOUX JEAN-MICHEL est éligible à une aide de 2 860€.
 Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 28/05/2025.
 Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à TPE de 2 860€ au profit de la EI FENIOUX JEAN-MICHEL pour l'achat de matériel professionnel.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le Conseil Communautaire

- ATTRIBUE une aide à TPE de 2 860 € au profit de la EI FENIOUX JEAN-MICHEL pour l'achat de matériel professionnel.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 06/07/2025

La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD

Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 047/2025

Objet : Décision modificative n° 1
sur le budget annexe GEMAPI

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Il est proposé au conseil communautaire la décision modificative n° 1 sur le budget annexe GEMAPI pour permettre l'alimentation du chapitre 014 (pour des dégrèvements) et pour les dépenses liées au PAPI imputées en investissement car les crédits étaient insuffisants (différence de 225,89 €).

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	014-739118-Autres restitutions et dégrèvements sur contributions directes	+3 300 €	
Fonctionnement	011-6288-Autres	-2 600 €	
Fonctionnement	6815-Dotations aux provisions	-925,89 €	
Fonctionnement	023-Virement à l'investissement	+225,89€	
Investissement	021-Virement à l'investissement		+ 225,89€
Investissement	2031-Frais études	+225,89 €	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 sur le budget annexe GEMAPI.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le Conseil Communautaire

- APPROUVE la décision modificative n° 1 sur le budget annexe GEMAPI

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

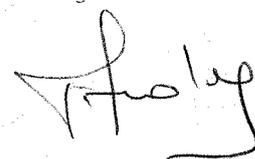
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 048/2025

Objet: Souscription à la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de l'abattoir de Cosne sur Loire

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Suite à la présentation en conférence des maires le 15 juin dernier du projet de restructuration de l'abattoir de Cosne sur Loire, il est proposé au conseil communautaire de souscrire des parts au sein de la SCIC.

Pour rappel, le projet porte sur le renouvellement de l'abattoir de Cosne sur Loire. L'outil de production est devenu obsolète et nécessite d'importants travaux pour permettre le développement de la structure.

Cet abattoir a été créé en 1992 et compte 17 emplois directs et 200 emplois indirects.

Pour le département du Cher, cela représente 18% du volume de l'abattoir dont 6% pour la CDC et 60 éleveurs pour notre territoire.

L'objectif est de développer la transformation et la découpe pour aller sur le marché du steak haché. Dans les projections, il est prévu d'atteindre 2 600 tonnes/an

La Communauté de communes Cœur de Loire prendra en charge la construction et l'aménagement d'un bâtiment et la SCIC prendra en charge tout l'aménagement intérieur et le matériel. En contrepartie, un loyer sera versé à la CC Cœur de Loire.

Le coût de la construction du bâtiment est évalué à 8 000 000 € et 4 000 000 € pour les investissements matériels.

Un atelier de transformation sera intégré au projet. Le projet sera construit sur un terrain adjacent au site actuel.

Le statut de la SCIC permet aux collectivités mais aussi aux éleveurs, bouchers, particuliers ... d'être actionnaires. Le tarif de la part est fixé à 173 €.

Il est proposé au conseil communautaire de souscrire 60 parts au sein de la SCIC de l'abattoir de Cosne sur Loire pour un montant de 10 380 €.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- DECIDE de souscrire 60 parts au sein de la SCIC de l'abattoir de Cosne sur Loire pour un montant de 10 380 €.
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute démarche nécessaire à cette souscription.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 06/07/2025

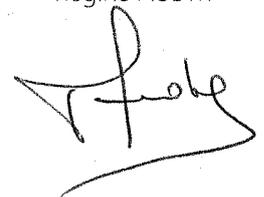
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 049/2025

Objet : Répartition des subventions aux partenaires culturels

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Lors du vote du budget en avril, une subvention de 22 000€ a été votée à répartir entre les associations culturelles (+ l'académie de musique) intégrées au PACT 2025.

La commission avait décidé les années précédentes de verser une subvention au prorata des dépenses. La proposition de répartition est faite en fonction du montant des dépenses artistiques inscrites au budget prévisionnel au moment du dépôt du dossier des partenaires pour la programmation 2025.

Le montant des dépenses artistiques prévisionnelles des partenaires (hors municipalité) s'élève à 112 302 € et le montant de la subvention à répartir est de 22 000 €. En attendant la répartition que la commission culture proposera lors de sa prochaine commission, il est proposé de verser un acompte de 10% du budget artistique prévisionnel. Le solde de la subvention sera versé en fin d'année en fonction des dépenses réalisées.

Partenaire	Budget artistique en €	Acompte de 10% en €
Au fil de l'art	8 500,00	850,00
Allons voir	27 400,00	2 740,00
Crézanswing	9 100,00	910,00
Festival de Boucard	29 300,00	2 930,00
Culture Education et Création	18 769,00	1 877,00
Festiv'Arcandiers	16 233,00	1 623,00
Académie de musique	3 000,00	300,00
	112 302,00	11 230,00

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le Conseil Communautaire

- DECIDE de verser un acompte aux partenaires culturels de la CDC sur la base de 10% du budget artistique prévisionnel comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : ~~04/07~~ 2025

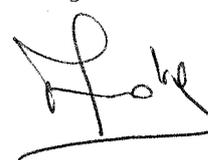
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 050/2025

Objet: Tarifs des boissons et glaces pour la piscine intercommunale de Saint-Satur

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs de la piscine intercommunale à Saint-Satur. Aucune modification n'a été apportée à la tarification. Il s'agit simplement de reprendre une délibération d'ensemble regroupant toutes les modifications apportées antérieurement (rajout vente glaces, boissons froides et chaudes, gâteaux sucrés et chips).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs proposés pour la piscine intercommunale de Saint-Satur :

<u>Tarifs à compter de juin 2025</u>	
Entrée enfants de moins de 4 ans	Gratuit
Entrée enfants de + de 4 ans et adultes- Résidents communauté de communes	3 € l'entrée et 25 € la carte de 10 entrées
Entrée enfants de + de 4 ans et adultes- Résidents hors communauté de communes	4 € l'entrée et 35 € la carte de 10 entrées
Maillots de bain	7 €
Crèmes Glacées	3€
Glaces à l'eau	2 €
Chips	1,50 €
Gâteaux sucrés ou salés	0,50 €
Eau	1 €
Café	1 €
Boissons	2 €

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le Conseil Communautaire*

- **APPROUVE** les tarifs pour la piscine intercommunale de Saint-Satur à compter de la saison 2025.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 06/07/2025

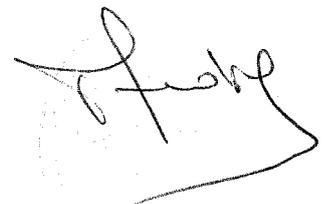
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 051/2025

Objet : Souscription d'un prêt relais

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Comme prévu lors du vote du budget 2025, des demandes de prêt relais de 300 000 € ont été sollicitées auprès des banques pour la souscription d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions notamment le contrat de territoire du Département.

3 organismes bancaires ont été sollicités. Pour l'instant, seul le Crédit Agricole a fait une proposition. Le Crédit Mutuel ne donnera pas suite, tout comme la Caisse d'Epargne.

Détail offre du Crédit Agricole :

Montant : 300 000 €

Durée : 2 ans

Frais de dossier : 300 €

Taux fixe : 2,98 €

Amortissement : constant

Remboursement trimestriel : 2 235 €

Montant total des intérêts : 17 880 €

Coût total du crédit : 18 180 €

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- ✓ DECIDE la réalisation d'un prêt relais d'un montant de 300 000 € pour les travaux de réhabilitation du site de la Balance auprès du Crédit Agricole Centre Loire.
- ✓ AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt et tout autre document afférant.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 052/2025

Objet : Fongibilité des crédits

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président

informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité (sans décision modificative).

Cette délibération doit être reprise chaque année.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (taux maximum autorisé) à compter de la signature de la délibération.
- **PRECISE** que Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décision lors de la séance la plus proche.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

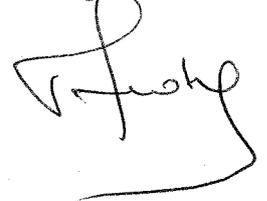
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 053/2025

Objet: Création des postes saisonniers pour les mercredis pour l'année scolaire 2025/2026

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,
M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle
M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale
M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Afin de respecter les taux d'encadrement pour les accueils de loisirs des mercredis, il convient de faire appel à du personnel saisonnier en plus des animateurs permanents. C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire la création de 3 postes saisonniers d'animateurs vacataires pour les mercredis de l'année scolaire 2025/2026 (du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1er juillet 2026).

La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

➤ Les pourcentages de rémunération journalière des agents vacataires par catégorie seront les suivants :

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Des réunions de préparation et d'organisation ont lieu au cours de l'année.

Ces réunions donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.

En parallèle, il est également proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet de 17h du 1^{er} septembre 2025 au 8 août 2026 pour remplir les fonctions d'animateur au sein de l'accueil de loisirs sur toutes les périodes (mercredis, petites vacances et été).

Ce poste est créé sur la base de l'article L332-8-5 du code général de la fonction publique territoriale permettant le recrutement de contractuel pour les postes à temps non complet de moins de 17,5 heures au sein des collectivités.

Ce poste peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 5° du CGFP. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon 1 de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

Il est proposé au conseil communautaire :

- La création de 3 postes saisonniers d'adjoints d'animation vacataires pour les mercredis de l'année scolaire 2025/2026 (du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1er juillet 2026).
- La création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 17/35^{ème} pour effectuer les missions d'animateur au sein des accueils de loisirs du 1^{er} septembre 2025 au 8 août 2026.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- DECIDE de créer 3 postes d'adjoints d'animation vacataires pour les mercredis de l'année scolaire 2025/2026 (du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1er juillet 2026).
- DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 17/35^{ème} pour effectuer les missions d'animateur au sein des accueils

de loisirs du 1^{er} septembre 2025 au 8 août 2026 sur la base de l'article L332-8-5 du code général de la fonction publique territoriale:

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- **IMPUTE** la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : ~~06/07~~2025

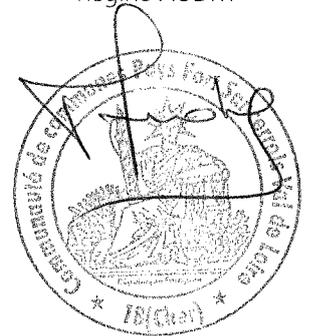
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 054/2025

Objet: Création des postes saisonniers pour les petites vacances pour l'année scolaire 2025/2026

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,
M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle
M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale
M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Afin de respecter les taux d'encadrement en vigueur pour les périodes d'accueils de loisirs des vacances scolaires 2025/2026, il convient de procéder à la création de 14 postes saisonniers. Il est proposé au conseil communautaire la création de 14 postes saisonniers d'animateurs vacataires pour les petites vacances de l'année scolaire 2025/2026. La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un

pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

Accueils	Fonctions	Grade	Période	Nombre
Saint-Satur/Vailly sur Sauldre, Accueil adolescents	Animateur	Adjoint d'animation territorial vacataire 1 ^{er} échelon	Vacances scolaires 2025/2026 (automne 2025, hiver 2026, printemps 2026)	14

Les pourcentages de rémunération journalière des agents vacataires par catégorie seront les suivants :

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

Pourcentage de rémunération pour les nuitées

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Des réunions de préparation et d'organisation ont lieu en amont des périodes d'ouverture. Des installations et désinstallations sont également prévues en amont et lors de la fermeture du centre de loisirs selon des plannings établis.

Ces réunions donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- DECIDE de créer 14 postes d'adjoints d'animation vacataires pour les petites vacances de l'année scolaire 2025/2026 (automne 2025, hiver 2026, printemps 2026).
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/07/2025

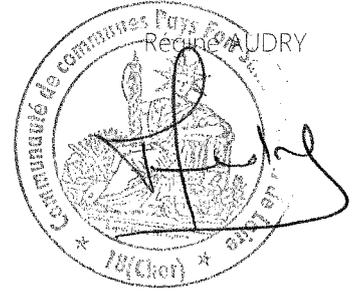
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Regine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 055/2025

Objet : Contrat d'apprentissages
BPJEPS

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

L'accueil de loisirs de Saint-Satur accueille depuis les vacances d'hiver 2024 une jeune femme résidant Savigny en Sancerre. Celle-ci est lauréate du BAFA citoyen et termine actuellement son cursus CPJEPS « animateur-trice de la vie quotidienne ». Elle réalise cette formation avec le GEIQ SALSA 58 en apprentissage depuis le 1er septembre 2024. L'équipe de l'accueil de loisirs de Saint-Satur est volontaire pour accompagner cette animatrice dans son

parcours. Elle souhaite continuer son cursus par un BPJEPS « Animation socio-éducative et culturelle ». L'agent sera mis à disposition par le GEIQ SALSA et sera présent sur les périodes d'ouverture de l'accueil soit les mercredis et petites vacances 2025/2026. Le coût pour les 10 mois d'apprentissage s'élève à 7 890,44 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter la mise à disposition par le GEIQ SALSA d'un apprenti en BPJEPS de septembre 2025 à août 2026.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- APPROUVE la mise à disposition par le GEIQ SALSA d'un apprenti en BPJEPS de septembre 2025 à août 2026.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

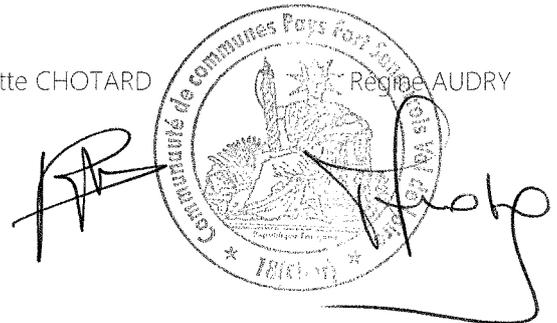
Date de mise en ligne sur le site internet : 06/07/2025

La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD

Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 056/2025

Objet : Adhésion FRANCAS

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPAK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

L'association Les Francas du Cher est reconnue d'utilité publique, agréée association de jeunesse et d'éducation populaire et association éducative complémentaire de l'enseignement public. Elle a pour mission d'accompagner les collectivités locales dans l'organisation de leurs actions à destination des enfants et des jeunes. Les Francas s'engage à accompagner le service enfance jeunesse de la CDC dans plusieurs actions (voir annexes ci jointes). Il propose

notamment l'animation d'une journée de formation à destination des équipes d'animation, la transmission de supports pédagogiques. Ils peuvent également contribuer ponctuellement à la mise en place de temps d'animation. Ils apportent un ensemble de supports et d'éléments pour contribuer à l'évolution et au développement du service animation de la CDC en fonction des besoins.

Le coût de 12 mois d'adhésion s'élève à 2 560 € TTC. L'adhésion débutera à la date de signature du Président de la CDC.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion 2025 avec les Francas du Cher.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le Conseil Communautaire

- APPROUVE l'adhésion aux Francas.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

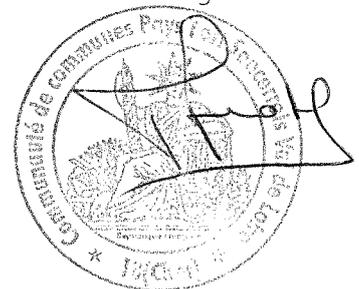
La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 057/2025

Objet : Convention Jeux d'été en Berry

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,
M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle
M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale
M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

La communauté de communes renouvelle son partenariat avec le dispositif de Jeux d'été en Berry mis en place par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Cher. Ce dispositif propose des animations sportives et culturelles à destination des jeunes de 12 à 17 ans.

3 semaines d'activités sont prévues sur le territoire de la CDC :

- 07 au 11 juillet 2025 à Vailly sur Saultre

- 15 au 18 juillet 2025 à Léré
- 21 au 25 juillet 2025 à Saint Satur

Un système de navette est mis en place pour transporter les jeunes des autres secteurs de la CDC.

Les inscriptions sont limitées à 24 jeunes par semaine. Le coût financier à charge de la CDC pour les 3 semaines d'activités s'élève à 3 300 €.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Quotients familiaux	Tarif journée en € (sans repas)	Tarif pour une inscription à la semaine en € sans repas (5 jours)
QF ≤ 400	4,73	20
401 ≤ QF ≤ 700	5,73	25
701 ≤ QF ≤ 1000	6,73	30
1001 ≤ QF ≤ 1300	7,73	35
QF ≥ 1301	8,73	40
Hors CDC	10,73	50

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour les Jeux d'été en Berry avec le CDOS.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour les Jeux d'été en Berry avec le CDOS.
- **APPROUVE** les tarifs applicables aux Jeux d'été en Berry.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD

Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 11

Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 058/2025

Objet: Accord de principe financier pour la réalisation séjour au ski pour les ados (11-17 ans) en février 2026

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,

M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France

M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale

M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

Depuis 2022, deux séjours à destination des adolescents (11-17 ans) ont été organisés par la CDC. La volonté est de pouvoir poursuivre cette organisation de mini-camps au moins une fois par an.

En 2022, le séjour s'était déroulé dans le Morvan pour une durée de 4 nuits avec une demande de financement CAF octroyé et un reste à charge par la CDC de 2 977 € (16 jeunes ont participé).

En 2024, un séjour a eu lieu au printemps dans l'Yonne avec 15 jeunes participants et une aide de la CAF avec un reste à charge pour la CDC de 4 804 €.

Pour l'année 2025, il est prévu un séjour de 2 nuits au Futuroscope à la Toussaint pour 15 jeunes pour un coût de séjour de 2 900 €.

Pour 2026, il est envisagé d'organiser un séjour au ski du 16 au 20 février 2026 au Mont-Dore pour 15 jeunes. Afin de pouvoir réserver l'auberge de jeunesse, il faut s'engager avant la fin du mois de juin 2025 en versant un acompte pour valider la réservation pour 2026. Le coût du séjour (hébergement, activités, repas, transport) est estimé à 9 930,70 € (hors frais de personnel).

Il est proposé au conseil communautaire de donner un accord de principe pour l'organisation d'un séjour au ski pour les adolescents (11-17 ans) en février 2026.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **DONNE** un accord de principe pour l'organisation d'un séjour au ski pour les adolescents (11-17 ans) en février 2026.
- **AUTORISE** le versement d'un acompte à la structure d'hébergement pour la réservation du séjour du 16 au 20 février 2026.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 24/07/2025

La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Régine AUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 36
Procurations : 11
Votants : 47

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le douze juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Madame Régine AUDRY, 1^{ère} Vice-présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 12 juin 2025

Délibération n° 059/2025

Objet : Motion contre la création d'un EPF d'Etat en Région Centre Val de Loire

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPEK Marie-Paule, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, MINAUD Nathalie, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

PABIOT Laurent,
M. GODON Patrick a donné pouvoir à M. CHARLON Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BOULAY Jacqueline a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. TOUZERY Jean-Pierre
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle
M FAUROUX Laurent, Mme MARQ Pascale
M. BEAUJOIN Thierry est remplacé par Mme MINAUD Nathalie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Brigitte CHOTARD

L'Etat souhaite créer un établissement public foncier d'Etat (EPF d'Etat) sur la Région Centre-Val de Loire.

Aucune stratégie, ni réflexion n'ont été produites et communiquées auprès des élus locaux, des instances des collectivités concernées et des EPF existants. Cette éventuelle création d'un nouvel établissement étatique n'apparaît pas d'une évidence efficiente et ni même relever d'un besoin formulé par les élus du

territoire dans la gestion des projets d'aménagements, dès lors que l'action des Etablissements existants est connue, satisfait le besoin des collectivités adhérentes et se situe au plus proche des besoins des territoires.

A ce jour, l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités, le tout avec des coûts de fonctionnement minimisés. Sa souplesse, sa réactivité, son autonomie financière et sa gouvernance par les élus locaux exclusivement, garantit une gestion de proximité, efficace et adaptée aux réalités du territoire. Le montant de TSE est voté chaque année par l'assemblée générale au regard des besoins de l'activité de l'EPF (acquisitions et travaux)

Il est donc inconcevable d'avoir une superposition d'outils sur notre territoire et encore moins d'alourdir la fiscalité (TSE) des ménages et des entreprises des territoires déjà adhérents, alors même que l'EPFLI Foncier Cœur de France s'emploie à alléger cette fiscalité, par ses extensions territoriales et le maintien du vote à l'identique de son niveau de fiscalité. L'objectif de mutualisation et de péréquation de la fiscalité est intact et précieux en vue de maintenir la soutenabilité des projets menés par ses membres.

Il semble donc opportun d'informer les Ministres concernés de la situation réelle des actions menées sur l'ensemble de la Région Centre-Val de Loire, par les collectivités locales en matière de stratégies foncières et de développement en s'appuyant notamment sur l'EPFLI Foncier Cœur de France et en rejetant toute idée de création d'un EPF d'Etat sur notre territoire.

Vu le rapport du Président de l'EPFLI Foncier Cœur de France, EPF local accompagnant le territoire,

Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales sur les politiques foncières et la revitalisation des territoires,

Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages et les entreprises en Centre-Val de Loire, au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus,

Vu l'action de l'EPFLI Foncier Cœur de France en faveur des collectivités territoriales,

Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

le Conseil Communautaire

- REFUSE catégoriquement la création d'un Etablissement Public foncier d'Etat sur le territoire de la région Centre-Val de Loire,
- REFUSE tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local,
- DEMANDE à ce qu'il soit respecté les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur de l'attractivité de leurs territoires avec le soutien de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

- DEMANDE à ce qu'il soit respecté le principe de libre administration des collectivités locales;
- AFFIRME que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels.
- AFFIRME qu'une fiscalité choisie est plus profitable aux territoires qu'une fiscalité subie.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/07/2025

La secrétaire de séance

La Présidente de séance

Brigitte CHOTARD



Regine AUDRY

